

Terre Sainte 2014 du 18 juillet au 2 aout

FICHE D INSCRIPTION

dates approximatives à +/- 1-2 jours, à préciser ultérieurement

Photo d'identité aux normes administratives

		' ' '
+	3	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Tal.	I .
A	- Carlo	(hear)
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
		" AAA II TTTT
	-(0 00) (-/ 00)1	
		/ · · / · · /
		1 /
		' /

Prénom :		Nom:		
Date de naissance :	à:		dép:	
Adresse complète :				
Code postal :	Ville:	Taille po	lo:	
Tél :	Port :	Parle Anglais :	BAFA: AFP	S:
N° Sécu. Sociale :		Paroisse :		
e-mail:		Activité :		
Compétences partic	ulières:			
	ouvement, service (pré ir en cas de nécessité l	ciser lequel) : ors du pèlerinage (nom, adresse, te	él.) :	

N° passeport : date émission : Date fin de validité :

Autorité ayant délivré le passeport :

s'inscrit pour le pèlerinage « Terre Sainte 2014 »

Je m'engage à venir aux rencontres de préparation les samedi 25 janvier, 15 mars et 10 mai

Je m'engage à verser :

- un 1er paiement de 100 euros à l'inscription
- un second paiement de 400 euros avant le 1er janvier 2014
- une troisième paiement de 400 euros avant le 1er avril 2014
- le solde de mon compte avant le 1er juin 2013

J'ai bien noté que le prix demandé pour le pélé "Aux Sources Terre Sainte 2014" était de 1050€, du départ de l'aéroport pour une inscription avant le 1er janvier ou de 1200€ pour toute inscription après le 1er janvier 2014. Modalités de désistement: les frais engagés par le jeune sont reversés aux diocèses organisateurs. Ceux-ci les avancent aux transporteurs, aux compagnies aériennes, à l'organisation, à des frais d'administration etc. et ces frais ne sont généralement pas remboursés en cas d'annulation. Il convient donc d'établir des règles pour que ces diocèses n'aient pas à charge les désistements des uns et des autres. En cas d'annulation du fait du pèlerin, sauf cas où l'assurance annulation entre en jeu, et dans la limite de celle-ci:

- les frais de pré-inscription (100 euros) ne sont pas remboursés
- du 1er février au 31 mars, 300€ ne sont plus remboursés
- du 1er avril au 31 mai, 500€ ne sont plus remboursés
- du 1er juin au 1er juillet, 700€ ne sont plus remboursés
- après le 1er juillet, l'ensemble du pélé ne sera pas remboursé

Fait à le Signature précédée de « lu et approuvé »